

# communiqué de presse

jeudi 18 mai 2006

---

## Calendrier scolaire 2007-2010

---

En application de l'article L521-1 du code de l'éducation, le calendrier scolaire national doit être arrêté pour une période de trois années.

Le conseil supérieur de l'Éducation, réuni ce jeudi 18 mai, était saisi pour avis consultatif sur le projet de calendrier scolaire national pour les années 2007-2008, 2008-2009 et 2009-2010.

Gilles de Robien, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, signera dans quelques jours l'arrêté fixant ce calendrier.

Ce calendrier reprend pour l'essentiel les principes qui avaient présidé à l'élaboration du précédent :

- Respecter les 36 semaines légales ;
- Conserver le principe de zonage pour les vacances d'hiver et de printemps : répartition des académies en trois zones qui partent chacune à leur tour ; l'ordre de départ en vacances des zones est établi sur trois ans, par roulement, pour permettre à chaque zone de bénéficier tour à tour de la première, de la deuxième ou de la troisième période de vacances ;
- Dans ce cadre, rechercher le meilleur équilibre possible entre les différentes périodes de travail : la période de travail entre les vacances de Noël et les vacances d'hiver est égale au minimum à 5 semaines (pour la zone qui part la première) ; la période de travail entre les vacances d'hiver et les vacances de printemps est égale à 6 semaines pour les trois zones ;
- Conserver la durée des petites vacances à 15 jours s'étalant sur deux semaines complètes. Toutefois, pour éviter une rentrée en août ou une sortie trop tardive en juillet, les vacances de la Toussaint restent fixées à une semaine et demie ;
- Éviter de prévoir des retours de vacances le lendemain d'un jour férié ; sur les trois années, seuls les retours de vacances de printemps de la dernière zone recourent les retours de week end du 1<sup>er</sup> mai (mais un retour tardif empièterait sur le mois de mai dans de trop grandes proportions) ;
- Deux jours de prérentrée pour les personnels enseignants : une journée avant la rentrée des élèves et deux demi-journées (ou horaire équivalent), prises en dehors des heures de cours avant les vacances de la Toussaint, afin de permettre de prolonger la réflexion engagée lors de la journée de prérentrée.

La zone A comprend les académies de Caen, Clermont-ferrand, Grenoble, Lyon, Montpellier, Nancy-Metz, Nantes, Rennes, Toulouse.

La zone B comprend les académies d'Aix-Marseille, Amiens, Besançon, Dijon, Lille, Limoges, Nice, Orléans-Tours, Poitiers, Reims, Rouen, Strasbourg.

La zone C comprend les académies de Bordeaux, Créteil, Paris, Versailles.

**POUR RAPPEL : ANNÉE SCOLAIRE 2006-2007**

	ZONE A	ZONE B	ZONE C
Rentrée des enseignants (1)	Vendredi 1er septembre 2006		
Rentrée des élèves	Lundi 4 septembre 2006		
Toussaint	Mercredi 25 octobre 2006 Lundi 6 novembre 2006		
Noël	Samedi 23 décembre 2006 Lundi 8 janvier 2007		
Hiver	Samedi 10 février 2007 Lundi 26 février 2007	Samedi 24 février 2007 Lundi 12 mars 2007	Samedi 17 février 2007 Lundi 5 mars 2007
Printemps	Samedi 31 mars 2007 Lundi 16 avril 2007	Samedi 14 avril 2007 Mercredi 2 mai 2007	Samedi 7 avril 2007 Lundi 23 avril 2007
Début des vacances d'été (2)	Mercredi 4 juillet 2007		

(1) Deux demi-journées (ou horaire équivalent), prises en dehors des heures de cours, seront dégagées, avant les vacances de la Toussaint, afin de permettre de prolonger la réflexion engagée lors de la journée de prérentrée.

(2) Les enseignants appelés à participer aux opérations liées aux examens sont en service jusqu'à la date fixée pour la clôture de ces examens par la note de service établissant le calendrier de la session.

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.

Pour les élèves qui n'ont pas cours le mercredi, les vacances débutent le mardi après les cours et la rentrée a lieu le jeudi.

**ANNEE SCOLAIRE 2007-2008**

	ZONE A	ZONE B	ZONE C
Rentrée des enseignants (*)	Lundi 3 septembre 2007		
Rentrée scolaire des élèves	Mardi 4 septembre 2007		
Toussaint	Samedi 27 octobre 2007 Jeudi 8 novembre 2007		
Noël	Samedi 22 décembre 2007 Lundi 7 janvier 2008		
Hiver	Samedi 16 février 2008 Lundi 3 mars 2008	Samedi 9 février 2008 Lundi 25 février 2008	Samedi 23 février 2008 Lundi 10 mars 2008
Printemps	Samedi 12 avril 2008 Lundi 28 avril 2008	Samedi 5 avril 2008 Lundi 21 avril 2008	Samedi 19 avril 2008 Lundi 5 mai 2008
Début des vacances d'été (**)	Jeudi 3 juillet 2008		
(*) Deux demi-journées (ou un horaire équivalent), prises en dehors des heures de cours, seront dégagées, avant les vacances de la Toussaint, afin de permettre de prolonger la réflexion engagée lors de la journée de prérentrée.			
(**) Les enseignants appelés à participer aux opérations liées aux examens sont en service jusqu'à la date fixée pour la clôture de ces examens par la note de service établissant le calendrier de la session.			

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.

Lorsque les vacances débutent un mercredi, pour les élèves qui n'ont pas cours ce jour-là, le départ a lieu le mardi après les cours et la rentrée le jeudi.

### ANNEE SCOLAIRE 2008-2009

	ZONE A	ZONE B	ZONE C
Rentrée des enseignants (*)	Lundi 1 <sup>er</sup> septembre 2008		
Rentrée scolaire des élèves	Mardi 2 septembre 2008		
Toussaint	Samedi 25 octobre 2008 Jeudi 6 novembre 2008		
Noël	Samedi 20 décembre 2008 Lundi 5 janvier 2009		
Hiver	Samedi 7 février 2009 Lundi 23 février 2009	Samedi 21 février 2009 Lundi 9 mars 2009	Samedi 14 février 2009 Lundi 2 mars 2009
Printemps	Samedi 4 avril 2009 Lundi 20 avril 2009	Samedi 18 avril 2009 Lundi 4 mai 2009	Samedi 11 avril 2009 Lundi 27 avril 2009
Début des vacances d'été (**)	Jeudi 2 juillet 2009		
(*) Deux demi-journées (ou un horaire équivalent), prises en dehors des heures de cours, seront dégagées, avant les vacances de la Toussaint, afin de permettre de prolonger la réflexion engagée lors de la journée de prérentrée.			
(**) Les enseignants appelés à participer aux opérations liées aux examens sont en service jusqu'à la date fixée pour la clôture de ces examens par la note de service établissant le calendrier de la session.			

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.

Lorsque les vacances débutent un mercredi, pour les élèves qui n'ont pas cours ce jour-là, le départ a lieu le mardi après les cours et la rentrée le jeudi.

### ANNEE SCOLAIRE 2009-2010

	ZONE A	ZONE B	ZONE C
Rentrée des enseignants (*)	Mardi 1 <sup>er</sup> septembre 2009		
Rentrée scolaire des élèves	Mercredi 2 septembre 2009		
Toussaint	Samedi 24 octobre 2009 Jeudi 5 novembre 2009		
Noël	Samedi 19 décembre 2009 Lundi 4 janvier 2010		
Hiver	Samedi 13 février 2010 Lundi 1 mars 2010	Samedi 6 février 2010 Lundi 22 février 2010	Samedi 20 février 2010 Lundi 8 mars 2010
Printemps	Samedi 10 avril 2010 Lundi 26 avril 2010	Samedi 3 avril 2010 Lundi 19 avril 2010	Samedi 17 avril 2010 Lundi 3 mai 2010
Début des vacances d'été (**)	Vendredi 2 juillet 2010		
(*) Deux demi-journées (ou un horaire équivalent), prises en dehors des heures de cours, seront dégagées, avant les vacances de la Toussaint, afin de permettre de prolonger la réflexion engagée lors de la journée de prérentrée.			
(**) Les enseignants appelés à participer aux opérations liées aux examens sont en service jusqu'à la date fixée pour la clôture de ces examens par la note de service établissant le calendrier de la session.			

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.

Lorsque les vacances débutent un mercredi, pour les élèves qui n'ont pas cours ce jour-là, le départ a lieu le mardi après les cours et la rentrée le jeudi.

---

#### Contacts presse

Cabinet :	Guénola du Couëdic	01 55 55 16 21
	Gwenaëlle Verpeaux	01 55 55 16 33
Service de presse		01 55 55 30 10

---